

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Reims

Introduction

Cher(e)s candidat(e)s,

Vél'Oxygène a élaboré ce questionnaire à votre attention, basé sur notre manifeste. Les objectifs de cette démarche sont :

- en savoir plus sur vos convictions et intentions
- synthétiser vos réponses dans un tableau
- diffuser vos réponses à notre réseau et à la presse
- si votre équipe est élue, avoir recours à vos réponses pour réaliser un ou plusieurs bilans au cours du mandat à venir.

Merci de répondre avant le 16 février.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Le comité vélo composé d'élus, de techniciens et d'association(s) de cyclistes se réunira au minimum 4 fois par an.*

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Créer un réseau express vélo constitué de voies aménagées y compris carrefours et intersections avec comme principales caractéristiques :

- Être aménagé spécifiquement sur la totalité du parcours (carrefours et intersections compris) avec de larges pistes unidirectionnelles ou bidirectionnelles
- Garantir une vitesse moyenne de 20 km/h, sans arrêt aux intersections dans 75% des situations ou avec des temps d'attente aux principales intersections inférieurs à 45s
- Être éclairé et traité avec un revêtement/marquage d'une couleur différente de la chaussée classique
- Être lisible, confortable et doté d'un jalonnement spécifique.

Êtes vous favorable à la création d'un réseau express vélo réalisé en concertation réelle avec les cyclistes ? Quel en serait sa longueur ? Selon quel calendrier ?

Action n°3 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération qui assure un maillage complet de la ville. Il formerait le réseau cyclable secondaire, complémentaire du réseau express vélo, avec des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation.

Finies les pistes en pointillés, les ponts infranchissables et les carrefours où les cyclistes sont renvoyés dans la circulation générale. Supprimés les points noirs, le réseau devient enfin confortable et sécurisant. Des itinéraires interconnectés permettent désormais aux cyclistes de tous les âges et de tous les niveaux de faire du vélo leur mode de déplacement au quotidien. Les voies cyclables sont prolongées jusqu'au sas vélo..

Êtes vous favorable à la réalisation de ce réseau continu et sécurisé en concertation réelle avec les cyclistes ? Selon quel calendrier ?

Action n°4 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines : Betheny, Cernay-les-Reims, Saint-Léonard, Taissy, Cormontreuil, Champfleury, Bezannes, Tinquieux, Saint-Brice-Courcelles, Courcy.

Action n°5 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.
Vous engagez-vous à déposer un dossier pour l'appel à projets 2020 (date limite le 31 mai)

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Êtes vous favorable à cette mesure ?

Action n°7 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°8 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Cette mesure s'accompagne d'une synchronisation des feux tricolores pour une « onde verte » à 25km/h feux tricolores, qui contrairement aux voitures, ne détectent pas les vélos la plupart du temps.

Action n°9 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°10 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°11 :

Étendre la zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare-centre à hauteur de 5% minimum du trafic voyageur, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Action n°13 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Des garages à vélos sécurisés peuvent également être implantés sur les aires de covoiturage.

Action n°14 :

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Action n°15 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°16 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°17 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Située au cœur de Reims, la Maison du vélo permet aux cyclistes de bénéficier d'informations et de services.

Un atelier participatif de réparation et d'entretien des cycles sera une composante essentielle. A l'aide d'un vélo cargo dédié, l'atelier se déplacera pour des interventions ponctuelles dans un rayon de plusieurs kilomètres. La Maison du vélo proposera le marquage Bicycode des vélos, la vente de vélos d'occasion révisés aux jeunes, aux étudiants, à ceux qui en ont la nécessité.

Des informations sur la pratique du vélo à Reims seraient diffusées ainsi que des conseils en mobilité. La Maison du Vélo sera aussi le lieu intermodal par excellence avec les bus, tramways et trains, et d'où pourront aussi s'élancer promenades en groupes et vélo-école pour l'apprentissage du rouler en ville des enfants.

Promouvoir une culture vélo

Action n°18 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

L'apprentissage du vélo à l'école sera fortement développé de manière à savoir rouler seul en ville à la sortie du cycle élémentaire. Les activités périscolaires se prêtent particulièrement à cet apprentissage qui développe en même temps le sens du plein-air et de l'exercice physique.

Action n°19 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°20 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Depuis le 1er janvier 2020, les employeurs peuvent contribuer au frais de déplacement vélo domicile-travail sur une base forfaitaire à hauteur de 400 euros/an maximum.

Action n°21 :

Créer une "journée sans voiture". La fréquence serait d'une fois par mois.

Action n°22 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Stopper l'organisation de stationnements sur les aménagements cyclables lors des matchs de football ou lors du marché de Noël

Action n°23 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.